



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Séance du Conseil d'Administration du 12 avril 2022

N° Délibération	DE_12042022_01
Nombre de conseillers en exercice	21
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de conseillers absents	11
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de suffrages exprimés	15

L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril à 15h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 05 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de LE NIZAN, sous la présidence de Mme Nicole COUSTET.

La réunion s'est tenue en présentiel dans le respect des dispositions de vigilance sanitaire des lois n° 2021-1040 du 5 août 2021, n°2021-689 du 31 mai 2021 et n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

Présents	David ATTIMONT, Danielle BARREYRE, Lucienne BIES, Félix BLAZQUEZ, Nicole COUSTET, Patrick DUFAU, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Jacques LAGARDERE, Eric VIGNEAU.
Absents ou excusés	Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Bernard DAURIAN, Isabelle DAVIATTE, Pauline LACAU, Martine LAGARDERE, Christine LUQUEDEY, Willy MAYO, Geneviève NATUREL-ZANDVLIET, Marie-Claude SAINT-MARC, Claude LAFFARGUE
Pouvoirs de	Martine LAGARDERE à Jacques LAGARDERE Isabelle DAVIATTE à Nicole COUSTET Jeanine CASTAGNET à Patrick DUFAU Christine LUQUEDEY à Danielle BARREYRE Aline BETEILLE à Lucienne BIES
Secrétaire de séance	Lucienne BIES

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

RAPPORT N°01 – FINANCES

Rapporteur : Michelle LABROUCHE

Objet de la délibération

Adoption du budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale 2022

Exposé

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la commission des finances en date du 14 mars 2022.

Le budget principal du Centre intercommunal d'action social du Bazadais ne devrait pas connaître de modifications singulières comparativement au budget voté lors du précédent exercice.

Les charges de fonctionnement sont constituées uniquement par :

- des actions de prévention à destination des seniors pour **10 231.00 €** ;
- la cotisation versée à l'Union départementale des CCAS pour **614,00 €** ;
- le versement d'une cotisation au bénéfice du CLIC Sud-Gironde pour **16 875.00 €** ;
- la compensation versée au bénéfice du budget du service d'aide à domicile concernant la prise en charge du salaire de la responsable du pôle gérontologie et de l'agent en charge des actions de prévention pour **43 000.00 €** ;
- le versement des subventions d'équilibre à hauteur de **300 404,13 €** pour le budget du service d'aide à domicile (contre 343 304,18 € en 2021) et **105 589,12 €** pour le budget de la résidence autonomie (contre 87 370,46 € en 2022), soit un total de 405 993,25 €.

Les recettes sont constituées uniquement par :

- la subvention du RPDAD 33 au titre de la réalisation des actions de prévention pour **10 231,00 €** ;
- la subvention d'équilibre issue du budget principal de la Communauté de communes du Bazadais pour **466 419,01 €** (contre 467 666,48 € versés en 2021).

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

⇒ **D'ADOPTER** le budget 2022 du CIAS, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	476 749,81	476 650,01
REPORTS 2021 (002)	-	99,80
TOTAL FONCTIONNEMENT	476 749,81	476 749,81

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	-	-
RESTES A REALISER	-	-
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	-	-
TOTAL BUDGET	476 749,81	476 749,81

⇒ **DE DIRE** que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitres.

Résultat du vote :

Votants : **15**

Abstention : **0**

Pour : **15**

Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 13 avril 2022.

La Présidente,
Nicole COUSTET